

## Dossier thématique 5<sup>ème</sup>

### **THEME 1 : LES DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN EN TEMPS DE PAIX OU DE CONFLITS ARMES**

#### **LEÇON 1 : LES DROITS AU DEVELOPPEMENT ET LES DROITS A LA PARTICIPATION DE L'ENFANT**

##### **I – LES DROITS AU DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

###### **1 – La définition des droits au développement de l'enfant**

Les droits au développement de l'enfant sont des garanties fondamentales qui permettent à l'enfant de recevoir tout ce dont il a besoin pour vivre et développer toutes ses capacités. Ces droits sont inscrits dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE).

###### **2 – Les différents droits au développement de l'enfant**

Les droits au développement de l'enfant sont :

- le droit à la santé et aux soins médicaux (Article 24) ;
- le droit à l'éducation (Article 28) ;
- le droit aux loisirs (Article 31).

##### **II – LES DROITS A LA PARTICIPATION DE L'ENFANT**

###### **1 – La définition des droits à la participation de l'enfant**

Les droits à la participation de l'enfant sont des libertés qui sont accordées à l'enfant pour lui permettre de donner son avis sur toutes les décisions qui le concernent. Ces droits sont inscrits dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE).

###### **2 – Les différents droits à la participation de l'enfant**

Les droits à la participation de l'enfant sont :

- la liberté d'opinion (Article 12) ;
- la liberté d'expression (Article 13) ;
- la liberté de pensée, de conscience et de religion (Article 14) ;
- la liberté d'association (Article 15), etc.

##### **III – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES DROITS AU DEVELOPPEMENT ET DES DROITS A LA PARTICIPATION DE L'ENFANT**

Le respect des droits au développement et des droits à la participation de l'enfant favorise :

###### **1 – Pour l'enfant**

- une enfance heureuse parce qu'on reconnaît sa dignité humaine ;
- une croissance harmonieuse ;
- le développement de toutes ses capacités intellectuelles, physique et psychologique ;
- une intégration harmonieuse dans sa famille et dans la communauté ;
- une ouverture d'esprit pour comprendre les réalités qui l'entourent, etc.

###### **2 – Pour la famille**

- la quiétude ;
- l'harmonie dans la famille.

##### **Résumé**

Les droits au développement et les droits à la participation de l'enfant sont des garanties fondamentales reconnues et protégées par la communauté internationale au profit de l'enfant.

Ils ont pour but de permettre à l'enfant de bénéficier de meilleures conditions de vie pour se développer harmonieusement et de donner son avis sur ce qui le concerne.

## **LEÇON 2 : LES PRINCIPES DES DROITS HUMAINS**

### **I – LES DROITS HUMAINS**

Les droits humains sont des normes qui protègent tous les êtres humains. Ils régissent la façon dont les êtres humains vivent en société et les uns avec les autres, ainsi que la relation qui les lie aux gouvernants et les obligations des gouvernants envers eux.

### **II – LES DIFFERENTS PRINCIPES DES DROITS HUMAINS**

Les principes des droits humains sont au nombre de quatre (04) :

#### **1-L'inaliénabilité**

Ce principe signifie que les droits humains ne peuvent être retirés à aucun être humain.

#### **2-L'interdépendance**

Ce principe signifie que tous les droits humains sont liés ; la réalisation d'un droit dépend de celle des autres.

#### **3-La non-discrimination**

Ce principe signifie que tous les êtres humains sont égaux en droits sans tenir compte de leur sexe, de leur appartenance religieuse, de leur origine sociale, etc.

#### **4-L'universalité**

Ce principe signifie que tous les êtres humains jouissent des mêmes droits fondamentaux partout dans le monde.

### **III – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES PRINCIPES DES DROITS HUMAINS**

Le respect des principes des droits humains favorise :

- l'épanouissement individuel et collectif ;
- des rapports apaisés et de confiance entre les l4etat et les citoyens
- la cohésion entre les citoyens.

### **Résumé**

Les principes des droits humains reposent sur les valeurs universelles que sont la dignité, l'équité, l'égalité et l'indépendance. Le respect de ces principes favorise l'épanouissement de l'individu et la cohésion au sein de la société.

## **LEÇON 3 : LA PROTECTION DE VICTIMES DES CONFLITS ARMES**

### **I – LES CONSEQUENCES DES CONFLITS ARMES**

Les conflits armés ont de nombreuses conséquences matérielles et humaines.

#### **1 – Les conséquences matérielles des conflits armés**

Les conflits armés provoquent des destructions d’habitations, d’infrastructures et de biens privés, etc.

#### **2 – Les conséquences humaines des conflits armés**

Les conflits armés entraînent :

- le déplacement massif des populations ;
- des viols ;
- la séparation des familles ;
- des handicaps ;
- des blessés ;
- des morts.

### **II – LES REGLES DE PROTECTION DES VICTIMES DE CONFLITS ARMES**

#### **1-La définition des règles de protection des victimes de conflits armés**

Les règles de protection des victimes de conflits armés sont un ensemble de dispositions qui permettent de préserver la dignité humaine et d’alléger les souffrances des populations en temps de guerre.

#### **2 – Les principales règles de protection des victimes de conflits armés**

Les règles de protection des victimes de conflits armés sont contenues dans les textes du Droit international humanitaire. Les principales sont :

- l’interdiction de s’attaquer aux populations civiles ;
- la protection des personnes qui ne combattent pas comme les civils, le personnel de santé et les travailleurs humanitaires ;
- l’interdiction de soumettre les prisonniers à des actes de tortures ou à d’autres mauvais traitements, etc.

### **III – L’IMPORTANCE DU RESPECT DES REGLES DE PROTECTION DES VICTIMES DE CONFLITS ARMES**

Le respect des règles de protection des victimes de conflits armés permet de :

- limiter les atrocités lors des conflits armés ;
- restaurer la dignité humaine ;
- réunifier les familles séparées ;
- donner aux victimes l’espoir de vivre en paix.

#### **Résumé**

La protection des victimes de conflits armés repose sur un ensemble de règles qui visent à limiter les moyens et les méthodes de guerre au cours des conflits armés. Ces règles participent à la satisfaction des besoins vitaux des victimes de conflits armés et à la restauration de la dignité humaine.

## **THEME 2 : LES REGLES DE VIE COMMUNAUTAIRE ET LES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE**

### **Leçon 4 : LE PARLEMENT DE LA COTE D'IVOIRE**

#### **I – LA DEFINITION DU PARLEMENT**

Le parlement est une institution de la République de Côte d'Ivoire. Il est le détenteur du pouvoir législatif. Ses membres sont appelés les parlementaires.

#### **II – LA COMPOSITION DU PARLEMENT**

Le parlement ivoirien est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

##### **1 – La composition de l'Assemblée nationale**

L'Assemblée nationale compte 255 députés élus pour cinq (05) ans au suffrage universel direct. Elle est la chambre basse du Parlement.

##### **2 – La composition du Sénat**

Le Sénat compte 99 sénateurs dont 66 élus pour cinq (05) ans au suffrage universel indirect et 33 nommés par le Président de la République. Le Sénat est la chambre haute du Parlement.

#### **III – LE ROLE DU PARLEMENT**

Le parlement a pour rôle de :

- voter les lois ;
- consentir l'impôt ;
- contrôler l'action gouvernementale ;
- défendre les intérêts des collectivités territoriales et des Ivoiriens qui vivent hors de la Côte d'Ivoire (le Sénat uniquement).

#### **IV – L'IMPORTANCE DU PARLEMENT**

Les bienfaits du parlement sont :

- représenter les composantes de la société ivoirienne à travers les députés et les sénateurs
- prendre des décisions par vote après des débats entre les députés ou les sénateurs ;
- défendre les droits et les intérêts des Ivoiriens ;
- défendre les intérêts des collectivités territoriales.

#### **Résumé**

Le parlement ivoirien est une institution législative. Il se compose désormais de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il joue un rôle important dans l'équilibre social du pays.

## **LEÇON : LES DROITS ET LES DEVOIRS DU CITOYEN**

#### **I – LA DEFINITION DU CITOYEN**

Le citoyen est un individu reconnu officiellement comme un membre d'un Etat.

#### **II – LES DROITS DU CITOYEN**

Les droits du citoyen sont des garanties que l'Etat reconnaît aux citoyens. Ces droits sont inscrits dans la Constitution. Ce sont :

- le droit de créer librement son entreprise (Article 13) ;

- le droit d'avoir de bonnes conditions de travail et un salaire juste (article 15) ;
- le droit d'être informé (article 18) ;
- le droit de se déplacer et de s'installer partout sur le territoire national (article 21), etc.

### **III – LES DEVOIRS DU CITOYEN**

Les devoirs du citoyen sont les obligations du citoyen envers l'Etat. Ils sont inscrits dans la Constitution. Ces devoirs sont :

- respecter la loi ;
- payer l'impôt ;
- respecter les biens publics ;
- défendre le pays ;
- respecter les institutions et les symboles de la république, etc.

### **IV – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES DROITS ET DES DEVOIRS DU CITOYEN**

Le respect des droits et des devoirs du citoyen favorise :

- la justice et l'équité dans les rapports sociaux ;
- la préservation des libertés individuelles et collectives ;
- l'harmonie sociale et la cohésion nationale
- le progrès social, etc.

### **Résumé**

Le citoyen est un membre d'un Etat. A ce titre, il bénéficie de droits. Il doit également assumer des obligations envers l'Etat. Le respect des droits et des devoirs du citoyen comporte des avantages aussi bien pour le citoyen que pour l'Etat.

## **LEÇON 6 : LES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE DANS LA VIE DES CLUBS ET DES ASSOCIATIONS**

### **I – LA DEFINITION D'UN CLUB ET D'UNE ASSOCIATION**

Un club ou une association est un regroupement de deux ou plusieurs personnes. Ces regroupements se constituent sur la base d'un accord pour mettre en commun les connaissances ou les activités dans un but non lucratif.

### **II – LES ORGANES DES CLUBS ET DES ASSOCIATIONS**

Les organes des clubs et des associations sont :

#### **1-L'Assemblée générale**

Elle est composée de tous les membres de l'association ou du club.

#### **2-Le Bureau exécutif**

Il est composé d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et d'autres membres

#### **3-Le Commissariat aux comptes**

Il est composé en général de deux commissaires aux comptes élus par l'Assemblée générale.

### **III – LE ROLE DES ORGANES DES CLUBS ET DES ASSOCIATIONS**

#### **1 – Le rôle de l'Assemblée générale**

Le rôle de l'Assemblée générale est :

- élire le président et les commissaires aux comptes,
- décider des activités à mener par le club ou l'association ;
- voter le budget des activités à mener ;
- entendre les rapports du Bureau exécutif et du Commissariat aux comptes,
- discuter et approuver le bilan de l'exercice clos.

#### **2 – le rôle du Bureau exécutif**

Le rôle du Bureau exécutif est :

- assurer la gestion quotidienne de l'association ou du club ;
- délibérer sur toutes les questions importantes ;
- organiser les activités ;
- ordonner les dépenses conformément au budget établi.

#### **3 – Le rôle du Commissariat aux comptes**

Le rôle du Commissariat aux comptes est :

- examiner les comptes et rédiger un rapport pour l'Assemblée générale ;
- vérifier l'état de la caisse et la régularité des dépenses.

### **IV – LES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE DANS LES CLUBS ET LES ASSOCIATIONS**

Les principes de la démocratie dans les associations et les clubs sont :

- la souveraineté de l'Assemblée générale ;
- la liberté d'expression et d'opinion des membres dans le respect des statuts et du règlement intérieur ;
- la pluralité de candidatures ;
- le choix libre des dirigeants ;
- les élections libres, transparentes, équitables et sans exclusion ;
- l'utilisation des voies de recours en cas de contestation ;
- l'acceptation des résultats.

### **V – L'IMPORTANT DURESPPECT DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE DANS LES CLUBS ET LES ASSOCIATIONS**

Le respect des principes de la démocratie dans les associations et les clubs favorise :

- la gestion transparente ;
- l'initiation à la vie démocratique ;
- l'initiation au leadership ;
- le développement du sens des responsabilités ;
- l'harmonie au sein des association et des clubs ;
- l'épanouissement individuel et collectif ;
- le développement de la citoyenneté, etc.

#### **Résumé**

Les clubs et les associations sont des groupements de plusieurs personnes constitués pour mener des activités dans le but non lucratif. Ils se composent des organes tels que l'Assemblée Générale, le Bureau exécutif et le Commissariat aux comptes. Ces organes fonctionnent selon les principes de la démocratie. Le respect de ces principes favorise le bon fonctionnement des clubs et des associations.

## **Leçon 7 : L'ENTENTE ENTRE LES PEUPLES**

### **I – LA DEFINITION DE L'ENTENTE ENTRE LES PEUPLES**

L'entente entre les peuples est la cohabitation harmonieuse et la compréhension mutuelle entre les individus ou les communautés vivant ensemble.

### **II – LES MANIFESTATIONS DE L'ENTENTE ENTRE LES PEUPLES**

L'entente entre les peuples se manifeste à travers :

- le dialogue permanent entre les peuples ;
- l'assistance mutuelle à l'occasion des événements malheureux (maladie, décès) ;
- la participation aux événements heureux (mariage, baptême, anniversaire) ;
- le règlement pacifique des conflits par la médiation ;
- la participation à des travaux communautaires
- les mariages intercommunautaires.

### **III – LES ACTIONS DE PROMOTION DE L'ENTENTE ENTRE LES PEUPLES**

La promotion de l'entente entre les peuples peut se faire à travers les actions suivantes :

- la sensibilisation par des campagnes et des conférences ;
- la promotion des langues nationales ;
- la découverte de la culture des autres peuples ;
- la promotion des festivals des cultures ;
- la promotion des alliances interethniques ;
- la diffusion dans les médias d'émissions de découvertes des régions ;
- le brassage des populations par les mariages ;
- l'enseignement des valeurs de l'entente entre les peuples à travers les programmes scolaires ;
- la promotion de la tolérance.

### **IV – L'IMPORTANCE DE L'ENTENTE ENTRE LES PEUPLES**

L'entente entre les peuples favorise :

- le bien-être des populations ;
- l'harmonie au sein de la communauté ;
- le développement.

### **Résumé**

L'entente entre les peuples est la cohabitation harmonieuse des personnes ou des communautés vivant ensemble. Elle se traduit par la solidarité, l'entraide, l'acceptation de l'autre, l'assistance mutuelle, le règlement pacifique des conflits. L'entente entre les peuples favorise la cohésion sociale, le bien-être individuel et collectif.

## **THEME 3 : L'ENTREPRENEURIAT ET L'EDUCATION ROUTIERE**

### **Leçon 8 : LES ENGIN A DEUX ROUES, LES TRICYCLES ET LES AUTOMOBILES**

#### **I – LES ENGIN A DEUX ROUES ET LES TRICYCLES**

##### **1 – La définition des engins à deux roues et les tricycles**

###### **a-La définition des engins à deux roues**

Les engins à deux roues sont des véhicules munis de deux roues et destinés au transport d'une ou de deux personnes. Certains modèles permettent de transporter plus de deux personnes. Ils sont généralement munis d'une selle pour le conducteur et parfois pour un passager.

###### **b-La définition des tricycles**

Les tricycles sont des engins à trois roues destinés au transport des personnes et des marchandises. Ils peuvent être motorisés ou actionnés par la force humaine.

##### **2 – Les comportements responsables sur les engins à deux roues et les tricycles**

Les comportements responsables sur les engins à deux roues et les tricycles sont :

###### **a-Pour le conducteur**

- porter un casque
- éviter de porter de trop lourdes charges ;
- se rendre visible la nuit en portant une combinaison fluorescente ;
- éviter de conduire sous l'effet de la drogue et de l'alcool ;
- éviter l'usage du téléphone dans la circulation ;
- tenir le guidon des deux mains, etc.

###### **b-Pour le passager**

- porter un casque ;
- éviter de gêner le conducteur, etc.

#### **II – LES AUTOMOBILES**

##### **1 – La définition des automobiles**

Les automobiles sont des véhicules à roues et motorisés. Ils sont destinés au transport terrestre des personnes, des bagages et de diverses marchandises. Ils sont dotés de cabine et leurs moteurs leur assurent une autonomie sur plusieurs kilomètres. En fonction de sa longueur, l'automobile est équipée de quatre, six, dix ou seize roues.

##### **2 – Les comportements responsables à bord des automobiles**

Les comportements responsables à bord des automobiles sont :

###### **a-Pour le conducteur**

- respecter les règles de la circulation routière ;
- porter la ceinture de sécurité ;
- éviter de conduire sous l'effet de la drogue ou de l'alcool ;
- éviter l'usage du téléphone dans la circulation ;
- installer les enfants sur le siège arrière et leur faire porter la ceinture de sécurité ainsi qu'aux autres passagers ;
- ne pas sortir le bras ou la tête de la voiture.

###### **b-Pour le passager**

- porter la ceinture de sécurité ;
- rester calme ;
- éviter de sortir la tête ou les bras du véhicule ;
- éviter de gêner le conducteur ;
- installer les enfants sur le siège arrière, leur faire porter la ceinture de sécurité et les autres

équipements appropriés, etc.

### **III - L'IMPORTANCE DES COMPORTEMENTS RESPONSABLES SUR LES ENGIN, LES TRICYCLES ET A BORD DES AUTOMOBILES**

Les avantages des comportements responsables sur les engins à deux roues, les tricycles et à bord des automobiles sont :

- éviter les accidents ;
- faciliter la circulation routière ;
- préserver la vie des usagers de la route.

#### **Résumé**

Les comportements responsables sur les engins à deux roues, les tricycles et à bord des automobiles sont un ensemble d'attitudes et de comportements à observer par les usagers de la route. Ils consistent à respecter les règles de la circulation routière. Ces comportements facilitent la circulation, contribuent à éviter les accidents et à préserver la vie des usagers.

## **LEÇON 9 : LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR)**

### **I – LA DEFINITION DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS**

Les activités génératrices de revenus (AGR) sont des activités de services et de productions de biens. Elles ne nécessitent pas de qualifications particulières et n'exigent pas un capital important à investir.

On peut citer :

- la couture ;
- la cabine téléphonique ;
- le lavage automobile ;
- la coiffure ;
- la vente de fruits et de légumes ;
- la vente d'attiéké et de poisson ;
- la vente d'alloco ;
- la vente de bananes braisées et d'arachides, etc.

### **II – LES ETAPES DE LA CREATION DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS**

Les étapes de la création des activités génératrices de revenus sont :

- (1) l'identification de l'activité à mener ;
- (2) l'étude du marché ;
- (3) le choix du site ;
- (4) l'estimation du capital ;
- (5) la recherche du financement ;
- (6) le démarrage de l'activité.

### **III – LES CONTRAINTES LIEES A L'EXERCICE DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR)**

L'exercice des activités génératrices de revenus comporte des contraintes qui sont :

- la régularité de la fourniture des marchandises ;
- le bon accueil des clients ;
- la bonne gestion de l'activité ;
- le respect des engagements, etc.

### **IV – L'IMPORTANCE DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS**

Les activités génératrices de revenus favorisent :

- la création d'emplois et la réduction du chômage ;
- la lutte contre la pauvreté ;

- l'autonomie financière ;
- la considération au sein de la famille et dans la communauté ;
- la participation au développement du pays.

### **Résumé**

Les activités génératrices de revenus (AGR) sont des activités dont la création ne nécessite pas un capital important et une qualification particulière. Toutefois, leur gestion comporte des contraintes. Les activités génératrices de revenus (AGR) permettent de lutter contre la pauvreté, d'être autonome financièrement, de bénéficier de la considération sociale, de préserver la dignité du promoteur et de sa famille.

## **THEME 4 : LA PUBERTE ET LA SANTE DES ADOLESCENT(E)**

### **LEÇON 10 : LE VIH/SIDA ET LES IST**

#### **I – LA DEFINITION DU VIH/SIDA ET DES IST**

##### **1 – La définition du VIH/SIDA**

- Le VIH signifie le Virus de l'Immunodéficience Humaine.
- Le SIDA signifie le Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise. Il est le dernier stade de l'infection du VIH.

##### **2 – La définition des IST**

Les IST signifient les infections Sexuellement Transmissibles. Les formes courantes d'IST sont :

- Le papillomavirus,
- l'herpès génital,
- la chlamydie,
- la gonorrhée,
- la syphilis, etc

#### **II – LES MODES DE TRANSMISSION DU VIH/SIDA**

La transmission du VIH/SIDA se fait par trois modes :

- la transmission par la voie sanguine lors de la transfusion de sang souillé ou lorsqu'on se blesse par un objet tranchant ou pointu souillé par du sang contaminé ;
- la transmission par des rapports sexuels non protégés ;
- la transmission de la mère à l'enfant au cours de la grossesse, de l'accouchement ou de l'allaitement.

#### **III – LES CONSEQUENCES DES IST ET DU VIH/SIDA**

Les conséquences des IST et du VIH/SIDA s'observent au niveau de l'individu, de la famille et de l'Etat.

##### **1 – Au niveau de l'individu**

- la dégradation de la santé ;
- les risques d'échec scolaire ;
- les risques de stérilité ;
- la stigmatisation et la discrimination ;
- la mort.

##### **2 – Au niveau de la famille**

- l'augmentation des charges à cause des soins du malade ;

- la dignité de la famille bafouée ;
- les risques de contamination des autres membres de la famille.

### **3 – Au niveau de l’Etat**

- l’augmentation des charges avec la prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- la construction de structures spécialisées et la formation des personnels soignants ;
- le manque à gagner pour l’Etat lié à la baisse de la productivité des personnes malades.

## **IV – LES MOYENS DE PREVENTION DES IST ET DU VIH/SIDA**

La prévention des IST et du VIH/SIDA peut se faire au niveau de l’individu et de la communauté.

### **1 – Au niveau de l’individu**

- pratiquer l’abstinence sexuelle ;
- utiliser les préservatifs pendant les rapports sexuels ;
- utiliser les seringues à usage unique ;
- utiliser du matériel stérilisé ;
- appliquer la stratégie de l’affirmation de soi (résister à la pression des pairs).

### **2 – Au niveau de la communauté**

- organiser des campagnes de sensibilisation des populations sur les dangers des IST et du VIH ;
- informer les jeunes sur leurs droits à la santé reproductive ;
- encourager les jeunes à pratiquer l’abstinence sexuelle.

## **V – LES BIENFAITS DES MOYENS DE PREVENTION DES IST ET DU VIH/SIDA**

L’utilisation des moyens de prévention des IST et du VIH/SIDA favorise :

### **1 – Au niveau de l’individu**

- la préservation de la santé ;
- la réussite scolaire ;
- l’intégration harmonieuse dans la communauté.

### **2 – Au niveau de la famille**

- la baisse du risque de prolifération des IST et du VIH/SIDA
- le bien-être familial ;
- la préservation des ressources financières ;
- la préservation de la santé de la mère et de l’enfant.

### **3 – Au niveau de l’Etat**

- la réalisation des économies sur les frais supplémentaires liés aux soins médicaux, à la construction d’infrastructures médicales et à la formation des personnels soignants.

## **Résumé**

Les IST et le VIH/SIDA sont des infections causées par les comportements sexuels à risques. Elles ont des conséquences pour l’individu, sa famille et l’Etat. L’utilisation des moyens de prévention de ces infections favorise la réussite scolaire, le bien-être individuel et collectif.

## **LEÇON 11 : LES GROSSESSES PRECOCES**

### **I – LA DEFINITION D’UNE GROSSESSE PRECOCE**

Une grossesse précoce est une grossesse qui survient au moment où la jeune fille n’est pas encore préparée à vivre la maternité sur les plans physique, physiologique et psychologique.

### **II – LES CAUSES DES GROSSESSES PRECOCES**

Les causes des grossesses précoces sont :

- les viols
- la prostitution ;
- la pauvreté ;
- le désir de paraître ;
- le manque d’informations sur la sexualité ;
- les mariages forcés et précoces ;
- les tabous liés à la culture ;
- l’impossibilité d’accès aux moyens de contraception ;
- la démission des parents ;
- la pression des pairs ;
- les tontines sexuelles ;
- l’accès facile à la pornographie ;
- la promiscuité, etc.

### **III – LES CONSEQUENCES DES GROSSESSES PRECOCES**

Les conséquences des grossesses précoces sont :

#### **1 – Pour la jeune fille**

- des risques pour la santé ;
- des risques de malformations des appareils reproducteurs de la mère ;
- la déscolarisation ;
- la marginalisation ;
- la baisse de l’estime de soi ;

#### **2 – Pour l’enfant**

- les difficultés de croissance ;
- des risques de malformation
- des risques de mort, etc.

### **IV – LES MOYENS DE PREVENTION DES GROSSESSES PRECOCES**

Les moyens de prévention des grossesses précoces sont :

- les campagnes sur les dangers des grossesses précoces ;
- l’utilisation des moyens de contraception ;
- l’introduction des contenus relatifs à la santé sexuelle et de la reproduction dans les programmes scolaires ;
- la création des collèges de proximité pour éviter aux jeunes filles les conditions de vie précaires qui les exposent à la prostitution.

### **V – LA TECHNIQUE DE LA PRISE DE DECISION**

#### **1 – La définition de la technique de la prise de décision**

La technique de la prise de décision est la mise en œuvre d’un ensemble de connaissances, de valeurs, d’aptitudes, d’attitudes et de comportements en vue d’une vie saine et positive.

#### **2 – Les étapes de la prise de décision**

Les étapes de la technique de la prise de décision sont :

- (1) l’identification du problème ;

- (2) l'analyse des différentes options ;
- (3) la prise de conseils auprès des personnes de bonne moralité ;
- (4) le choix de l'une des options ;
- (5) l'exécution du choix ;
- (6) l'acceptation des conséquences du choix.

### **3 – Les moments de l'application de la technique de la prise de décision**

La technique de la prise de décision s'applique lorsqu'il faut :

- répondre à une invitation ;
- adhérer à une idée ;
- renoncer à une idée ;
- préciser son point de vue ou sa position.

## **VI – L'IMPORTANCE DES MOYENS DE PREVENTION DES GROSSESSES PRECOCES**

L'utilisation des moyens de prévention des grossesses précoces favorise :

- l'épanouissement moral, physique et social de la jeune fille ;
- la satisfaction personnelle ;
- la préservation de la dignité de la famille ;
- l'entente entre les familles ;
- l'harmonie familiale ;
- la réussite scolaire et sociale ;
- l'insertion sociale harmonieuse ;
- le développement harmonieux ;
- la bonne santé.

### **Résumé**

Une grossesse précoce est une grossesse qui survient, chez une jeune fille, non encore mature au plan physique, physiologique et psychologique. Les causes de ces grossesses sont diverses et ses conséquences graves. L'utilisation des moyens de prévention permet à la jeune fille de réussir ses études et de s'intégrer facilement dans la société.

## **LEÇON 12 : LA CONSOMMATION DE L'ALCOOL ET L'USAGE DE LA DROGUE**

### **I – LA DEFINITION DE L'ALCOOL ET DE LA DROGUE**

#### **1 – La définition de l'alcool**

L'alcool ou boisson alcoolisée est une boisson contenant de l'éthanol et dont la consommation crée une dépendance à la fois physique et émotionnelle. On peut citer comme exemple : la bière, le vin, l'eau-de-vie, etc.

#### **2 - La définition de la drogue**

La drogue est une substance naturelle ou chimique qui modifie le comportement de l'individu en créant une dépendance physique et psychique. La drogue se présente sous diverses formes :

- les feuilles : le cannabis ;
- la poudre blanche : la cocaïne ;
- les comprimés et les gélules : les amphétamines ;
- la forme liquide : l'héroïne diluée pour injection ;
- la forme gazeuse : le solvant volatil contenu dans la colle forte.

## **II – LES CAUSES DE LA CONSOMMATION DE L’ALCOOL ET DE L’USAGE DE LA DROGUE**

Les causes de la consommation de l’alcool et de l’usage de la drogue sont :

- l’ignorance des dangers de l’alcool et de la drogue ;
- la recherche de la performance ;
- la curiosité ;
- l’influence des pairs ;
- le désir d’oublier les soucis ;
- la recherche du plaisir ;
- la volonté de vaincre la timidité ;
- les mauvaises fréquentations ;
- La démission des parents.

## **III – LES CONSEQUENCES DE LA CONSOMMATION DE L’ALCOOL ET DE L’USAGE DE LA DROGUE**

Les conséquences de la consommation de l’alcool et de l’usage de la drogue sont :

### **1 – Au niveau psychologique**

- une grande nervosité ;
- une fatigue intense ;
- des troubles psychiques ;
- des pertes de mémoire ;
- des pertes d’appétit ;
- des troubles du sommeil ;
- la dépression.

### **2 – Au niveau physique**

- le cancer ;
- les maladies du foie ;
- l’inflammation du pancréas ;
- les troubles cardiovasculaires.

### **3 – Au niveau social**

- les agressions ;
- les braquages ;
- les viols ;
- les vols à mains armées ;
- la perte de l’estime de soi ;
- la stigmatisation.

## **IV – LES MESURES DE PREVENTION DE LA CONSOMMATION DE L’ALCOOL ET DE L’USAGE DE LA DROGUE**

Les mesures de prévention de la consommation de l’alcool et de l’usage de la drogue sont :

### **1 – Au niveau de l’individu**

- éviter les mauvaises fréquentations ;
- résister à la pression des pairs ;
- éviter les lieux et les activités à risques.

### **2 – Au niveau de la famille**

- favoriser l’écoute et la communication parents-enfants.

### **3 – Au niveau de la communauté**

- dénoncer les personnes impliquées dans le trafic et l’usage de la drogue.

#### **4 – Au niveau de l'Etat**

- prendre en charge les toxicomanes dans les centres de soins appropriés ;
- prendre des mesures d'accompagnement et de prévention ;
- renforcer la protection des frontières ;
- démanteler les organisations impliquées dans le trafic de drogues
- mettre l'accent sur la sensibilisation et la répression.

### **V – LES BIENFAITS DES MESURES DE PREVENTION DE LA CONSOMMATION DE L'ALCOOL ET DE L'USAGE DE LA DROGUE**

Les mesures de prévention des IST et du VIH/SIDA favorise :

#### **1 – Au niveau de l'individu**

- la préservation de la santé ;
- la réussite scolaire ;
- le bien-être individuel.

#### **2 – Au niveau de la famille**

- la réduction des dépenses liées aux soins de santé ;
- le bien-être familial ;

#### **3 – Au niveau de la communauté**

- la sécurité et le bien-être des populations

#### **4 – Au niveau de l'Etat**

- la réduction des dépenses liées à la prise en charge des toxicomanes et à la construction d'infrastructures médicales spécialisées.

#### **Résumé**

L'alcool et la drogue sont des substances toxiques qui ont des conséquences néfastes sur la santé des individus. Leurs effets sur le comportement sont source d'insécurité sociale. Le respect des mesures de prévention de la consommation de l'alcool et de l'usage de la drogue favorise le bien-être individuel et collectif.

## **THEME 5 : L'ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE ET LA SANTE DES POPULATIONS**

### **Leçon 13 : LES REGLES D'HYGIENE PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT**

#### **I – LA DEFINITION DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

##### **1 – La définition de l'hygiène publique**

L'hygiène publique est l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat pour sauvegarder la santé publique par la promotion, la protection, l'amélioration ou le rétablissement de la santé des personnes, des groupes ou de la population entière.

##### **2 – La définition de l'assainissement**

L'assainissement est l'ensemble des techniques d'évacuation des eaux usées. Il consiste à collecter les eaux usées, puis à les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans la nature. L'assainissement couvre également le domaine de la sécurité alimentaire, la promotion de la qualité de l'eau et la lutte contre les risques liés aux matières fécales.

#### **II – LES EQUIPEMENTS D'HYGIENE PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT**

Les équipements d'hygiène publique et d'assainissement sont :

- les établissements hospitaliers ;

- les équipements de vaccination des populations ;
- les caniveaux et les équipements de curage de caniveaux ;
- les équipements d'épandage de produits de démoustication et de dératisation ;
- les bacs à ordures ménagères ;
- les véhicules de ramassage et de transport des ordures ménagères, etc.

### **III – LES REGLES D'HYGIENE PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT**

Les règles d'hygiène publique et d'assainissement sont :

- le ramassage des ordures ;
- l'interdiction des dépôts d'ordures sur la voie publique ;
- le curage des caniveaux ;
- le traitement des déchets ;
- le balayage de la voie publique ;
- l'épandage des produits de démoustication ;
- la dératisation ;
- le débroussaillage du domaine public ;
- la lutte contre l'occupation du domaine public et la divagation des animaux ;
- l'entretien des jardins publics ;

### **IV – L'IMPORTANT DURESPPECT DES REGLES D'HYGIENE PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT**

Le respect des règles d'hygiène publique et d'assainissement favorise :

- la préservation de la santé des populations et l'entretien de l'environnement ;
- la réussite scolaire ;
- les performances des populations ;
- le développement ;
- la qualité de vie des populations.

#### **Résumé**

L'hygiène publique est l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat pour sauvegarder la santé publique. L'assainissement concerne les méthodes et les techniques de collecte, de transport et de traitement des déchets solides et liquides. Il est important respecter les règles d'hygiène publique et d'assainissement pour vivre en bonne santé dans un cadre de vie sain et agréable.

## **Leçon 14 : LA GESTION DES ORDURES MENAGERES**

### **I – LA DEFINITION DES ORDURES MENAGERES**

Les ordures ménagères sont les déchets produits par les ménages. Elles sont constituées :

- des déchets alimentaires ;
- de vieux vêtements ;
- de matières plastiques ;
- de papiers ;
- de vieux journaux ;
- d'appareils électroménagers usagés.

### **II – LES ETAPES DE LA GESTION DES ORDURES MENAGERES**

La bonne gestion des ordures ménagères obéit aux étapes suivantes :

#### **La pré-collecte**

Elle consiste au ramassage des ordures des ménages par les pré-collecteurs.

**La collecte**

Elle consiste à l'enlèvement des ordures des sites de pré-collecte pour les transporter vers la décharge pour être traitées.

**Le recyclage**

Il s'agit de transformer les ordures ménagères en produits réutilisables.

**III – L'IMPORTANCE DE LA GESTION DES ORDURES MENAGERES**

Le respect des règles de gestion des ordures ménagères favorise :

- la sauvegarde des ressources naturelles ;
- la confection de nouveaux objets issus du recyclage ;
- la protection de l'environnement ;
- un cadre de vie sain et agréable ;
- la santé ;
- la réalisation d'économies par les ménages résultant d'une bonne qualité de vie.

**Résumé**

La gestion des ordures ménagères consiste à respecter les étapes de la pré-collecte, de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Elle permet de créer un cadre de vie sain et agréable et de préserver la santé des populations.